

Chef de projet transition énergétique des établissements sociaux et médico-sociaux

Catégorie	Cadre d'emplois	Niveau de régime indemnitaire
-----------	-----------------	-------------------------------

A

Ingénieurs territoriaux

A3

La Direction

La Direction Personnes Agées – Personnes Handicapées (DPAPH) regroupe l'ensemble des services qui assurent la mise en œuvre des politiques de l'autonomie et du handicap en coordination avec la Direction générale adjointe (DGA) du Pôle social départemental (PSD), les Maisons sociales du Département (MSD) et la MDPH.

La DPAPH regroupe une quarantaine d'agents répartis au sein des 4 services et 2 unités.

Objectifs du Service

- Renforcer l'ingénierie, tant sur l'usage des bâtiments que sur les projets de rénovation ou d'énergie renouvelable
- Améliorer le fléchage des investissements en soutenant les opérations de qualité et en priorisant les sites les moins performants
- Améliorer la qualité des relations bailleurs-gestionnaires
- Incrire la transition énergétique des établissements dans le long terme

FINALITES DE LA FONCTION

- Assurer le déploiement opérationnel de la stratégie départementale de transition énergétique des établissements sociaux et médico-sociaux (adoptée en décembre 2025) en mobilisant les directions concernées
- Structurer et animer un dispositif pérenne de pilotage et de suivi de la démarche, tant interne qu'avec les partenaires de la collectivité
- Apporter une expertise et un appui technique en matière de performance énergétique au sein du pôle social et auprès des gestionnaires d'établissements

MISSIONS

Pilotage de la politique de transition énergétique des établissements :

- Structurer une organisation de travail transversale, associant les directions départementales concernées (Direction personnes âgées et personnes handicapées, Direction enfance jeunesse famille, Direction de l'environnement, Direction des bâtiments et moyens généraux et Unité mission Plan climat)
- Animer le pilotage de la démarche, en préparant et conduisant les réunions de coordination et en intervenant le cas échéant dans les instances décisionnelles
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions engagées, par la conception, la mise à jour et l'exploitation de tableaux de bord et d'indicateurs de performance

Appui technique :

- Exercer le rôle de référent bâtiment-énergie en interne au pôle social comme auprès des établissements
- Prioriser et assurer le suivi des sites identifiés comme les plus dégradés ou les moins performants, et ne disposant pas de projet de rénovation connu
- Rencontrer les gestionnaires porteurs de projets d'ampleur identifiés (rénovation, construction), afin d'évaluer l'état d'avancement des opérations et les suites à donner
- Participer aux réunions de pilotage organisées par les gestionnaires sur leurs projets
- Veiller à l'application du règlement d'investissement départemental, en coordonnant l'instruction environnementale des projets des établissements aux stades programme et avant-projet définitif (APD), en lien avec le technicien transition énergétique de la Direction de l'environnement, les chefs de service Accueil en établissement et l'analyste financier du Pôle Social
- Contribuer à l'intégration d'objectifs de transition énergétique dans les conventions de partenariat (CPOM...) signées avec les gestionnaires, par un appui aux cheffes de services Accueil en Etablissement

Partenariats :

- Structurer et développer les relations avec les bailleurs sociaux (OPAC, Cristal Habitat...) notamment par la mise en place de partenariats (revues de projets, échanges d'informations...)
- Favoriser le déploiement d'une dynamique de réseau avec les gestionnaires d'établissements sur le bâti médico-social (événements, webinaires, partage d'informations...)
- Assurer le suivi des partenariats existants relatifs aux enjeux bâtiments-énergie appliqués au secteur médico-social (ASDER...)
- Entretenir un lien avec les partenaires stratégiques, institutionnels et territoriaux (ADEME, AURA-EE, ARS, ANAP, Banque des territoires...) afin d'identifier les opportunités de développement et de financement
- Mettre en œuvre une veille active pluridisciplinaire (technique, juridique, économique...)

Développement :

- Elaborer et promouvoir une convention de location type, intégrant les exigences et/ou leviers en matière de transition énergétique, /et négociables figurant dans les baux, dans le cadre d'un travail concerté associant les bailleurs, les gestionnaires locataires, ainsi que le service juridique et la Direction des bâtiments et moyens généraux du Département
- Explorer et analyser les différentes modalités de mutualisation de compétences en bâtiment-énergie au bénéfice des établissements qui en sont dépourvus (groupement d'employeurs, de coopération...) à partir d'un travail de parangonnage
- Proposer des scénarios de soutien départemental à la mutualisation de ces compétences

Liens hiérarchiques

- Directeur personnes âgées personnes handicapées
- Directeur général adjoint pôle social

Liens fonctionnels

Au sein du Conseil départemental :

- Directeur de projet Plan climat
- Directeur enfance jeunesse famille
- Technicien transition énergétique (Direction de l'environnement)

Hors du Conseil départemental :

- Tout partenaire concerné par la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique des ESMS

COMPETENCES ATTENDUES

- Diplôme de niveau Bac+5 technique minimum requis
- Permis de conduire de catégorie B
- Expertise des politiques publiques de transition écologique
- Expertise du fonctionnement et de l'organisation du Conseil départemental
- Logiciels et outils bureautique (Microsoft 365)
- Logiciels métiers (dont Solatis)
- Techniques d'animation (groupes projets, ateliers et réunions)

- aisance relationnelle forte
- Aptitude au travail en équipe
- Rigueur et méthode
- Autonomie
- Sens de l'organisation
- Curiosité intellectuelle

Caractéristiques

- Résidence administrative : Chambéry
 - Temps de travail : Temps complet, 39h/semaine+RTT
 - Travail le dimanche et jours fériés : NON
 - Poste télétravaillable : OUI
 - Port de charges : NON
 - Port d'équipements de protection individuelle : NON
 - Port de vêtements de travail : NON
 - Astreintes : NON
 - Déplacements sur le Département : OUI
 - NBI : NON
- ➔ si OUI,
Nombre de points : Néant
Motif : Néant

Moyens

- Véhicule : NON
 - Moyens spécifiques : NON
- ➔ Si OUI, préciser :
- Néant

POSITIONNEMENT DANS L'ORGANIGRAMME

